

## Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de 18 ans et être apte médicalement

Conducteurs qui maîtrisent la conduite des engins concernés en raison d'une expérience ou d'une qualification professionnelle

Permis B souhaitable

### DÉBOUCHÉS

Entreprises de travaux publics tous domaines (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux)

Entreprises du bâtiments et espaces verts

Services de l'équipement et services techniques communaux

### LIEUX DE LA FORMATION

Au sein de l'entreprise qui en fait la demande et/ou au CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

### INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA  
Véhicule personnel fortement conseillé

### FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Salariés(ées) du secteur privé ou public, voir avec le fonds de formation de votre entreprise ou de votre administration

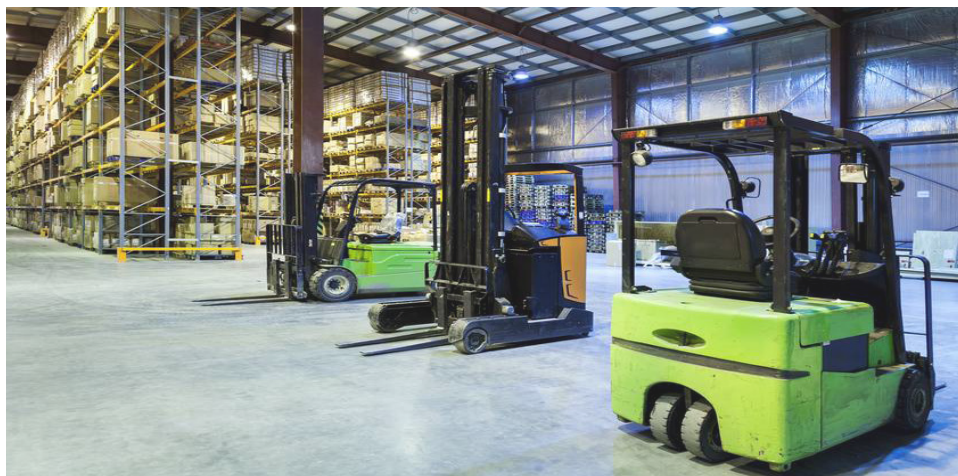
Demandeurs d'emploi, financement et rémunération possibles en fonction de votre situation, nous contacter

Voir également la fiche financement de formation continue sur [www.venours.fr](http://www.venours.fr)

### CONTACTS

Nancy COUVIDOUX (coordonnatrice) :  
05.49.43.95.33

[cfppa.venours@educagri.fr](mailto:cfppa.venours@educagri.fr)



**Ce certificat vous permet d'obtenir un ou plusieurs CACES® dans les catégories suivantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6 de la R389**

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### OBJECTIFS

Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

#### Théorie :

- La recommandation R389 et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.
- Le risque d'accident et la responsabilité du cariste
- Les différents types de chariots et leur technologie
- Les règles de chargement et de circulation
- Les consignes et procédures de sécurité
- Les plaques de charge

#### Pratique :

- Vérification et contrôle (début et fin de poste)
- Adéquation du chariot avec le travail à effectuer
- Exercices de circulation (à vide, en charge) et sur différents types de sols
- Positionnement et stabilisation
- Exercices de gerbage et de dégerbage sur différents supports

### MODALITÉS DE CERTIFICATION :

Le certificat est obtenu à l'issue des tests théoriques et pratiques

La théorie est validée en salle par un questionnaire à choix multiples selon la réglementation et textes de la sécurité sociale, la technologie et les règles de sécurité

La pratique se déroule sur le terrain avec le matériel concerné (*nous consulter pour l'intra entreprise*)

*Le certificat est valable 5 ans. À l'expiration de ce délai, le candidat devra repasser l'ensemble des épreuves (théoriques et pratiques) pour obtenir son nouveau CACES®*

**DURÉE :** selon l'expérience et/ou le nombre d'engins

**CALENDRIER DE LA FORMATION :** plusieurs entrées par an / à la carte pour les demandes groupées